

DEMANDE D'AIDE AUX FORMATIONS BAFA ET BAFD

Conditions d'attribution :

- Etre allocataire ou assuré maladie à la MSA Sud Champagne

Attestation de quotient familial

- Avoir un quotient familial inférieur à 1 470 €

Participation:

- 250 € par type de stage (versés sur présentation de la facture) pour le BAFA
- 280 € à l'issue du stage pour le BAFD

Le document doit être retourné, dûment complété 15 jours minimum avant le début du stage et maximum 3 mois après la fin du stage accompagné des justificatifs:

Par courrier :

MSA Sud Champagne – Service ASS 1 Avenue Maréchal Joffre

Depuis votre Espace privé sur le site internet MSA :

Rubriques : Contacts & échanges / Envoyer un document

10000	TROYES Cedex	Indiquez dans votre message : « Demande d'aide ASS »
DEMANDEUR		:
	Numéro de sécurité sociale ː ı _ ı _ ı _ ı _ ı _ ı _ ı _ ı _ ı _ ı	
BENEFICIAIRE	Nom:	
Ne pas remplir si le demandeur est le bénéficiaire	Prénoms :	
	Téléphone : _ _ _ _ _ _	
	☐ Stage de base Date	:
	☐ Stage de perfectionnement Date	:
La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583-3 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation – sans préjudice des sanctions pénales encourues). Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole – 19, rue de PARIS 93000 Bobigny, qui a désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse de MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée. Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6		
ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre ler du titre ler du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.		
Fait à ·	Le :/	Signature du demandeur
i dit d i		
_		
PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT	Imprimé de demande complété et signé	